

# **CONSEIL MUNICIPAL de LALOUVESC du 25 janvier 2023 - Procès-verbal -**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. COMMISSION FINANCES**

- a. Demande de subventions pour l'aménagement de l'espace Beau-Séjour
- b. Demande de subventions pour la sécurisation du réseau d'eau
- c. Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2023 (abonnement, m3, taxes de raccordement)
- d. Subvention 2023 pour l'OGEC (école St Joseph)
- e. Subventions pour les associations
- f. Reliures et archives
- g. Contrat assistance et maître d'œuvre pour la réfection des routes SDEA (annexe 1)

### **2. COMMISSION GESTION**

- a. Avancement de l'adressage
- b. Actions pour la qualité de l'eau
- c. Validation localisation et mise en place du city-Stade

### **3. COMITÉ VIE LOCALE**

- a. Conventions pour l'utilisation des locaux communaux par les associations
- b. Avancement du recensement
- c. Logo et sacs

### **4. COMITÉ DÉVELOPPEMENT**

- a. Avancement de l'étude sur Ste Monique et le Cénacle (SCOT)
- b. Composition du comité de développement 2023
- c. Grand atelier des maires ruraux pour la transition écologique

### **5. DIVERS**

- a. Élection partielle
- b. Panneau Pocket
- c. Déneigement
- d. Atlas de la biodiversité communale (ABC) 2023

Membres présents (à l'ouverture de la séance à 20h07)

Jacques BURRIEZ (Maire)

François BESSET (1er adjoint)

Jean-Michel SALAÛN (2ème adjoint)

Aurélie DESBOS (3ème adjoint)

Dominique BALAY

Julien BESSET - arrivé à 20h11

Michel BOBER - absent pouvoir à SALAÛN Jean-Michel

Aline ACHARD

Secrétaire de séance : SALAÛN Jean-Michel

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 7 personnes + 1 pouvoir (8 voix délibératives)

Validation du précédent procès-verbal du conseil municipal (21 novembre 2022) : pas de remarque.

# Séance

## 1. COMMISSION FINANCES

### a. Demande de subventions pour l'aménagement de l'espace Beau-Séjour

Pour officialiser les demandes de subventions des travaux à effectuer sur la place de l'ancien hôtel Beau-séjour démoli et la transition pour le passage au Val d'Or, le maître d'œuvre Archipolis à chiffrer les travaux à 267 128 € H.T. Les travaux devraient commencer au printemps dans le meilleur des cas.

Les demandes de subventions se décomposent ainsi :

Sources de financement	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	D.E.T.R.	93 500 €	35 %
Région	Bonus ruralité	93 500 €	35 %
Département	Atout ruralité	26 700 €	10 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		53 428 €	20 %
<b>Total HT</b>		<b>267 128 €</b>	<b>100 %</b>

Il faut noter que les demandes de subventions qui ont été faites, attendent les réponses des différents organismes. Les montants demandés sont prévisionnels et ne sont pas encore validés. Nous n'avons pas encore fait le budget de 2023 et si nous prenons la décision d'aller dans ses travaux, quelles que soit les réponses il faudra faire un emprunt.

**Délibération : 0 Abstention 0 Contre 8 Pour**

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve les demandes de subventions pour l'aménagement de l'espace Beau-séjour.**

### b. Demande de subventions pour la sécurisation du réseau d'eau

La commune a des problèmes au niveau du réseau d'eau potable à certains endroits du village, l'eau est plutôt rougeâtre, elle transporte des matières ferreuses.

Il existe des solutions pour que cela fonctionne mieux mais des gros travaux sont à prévoir. Le montant de ces travaux est estimé à 137 400 € :

- Remplacement d'un tronçon de 320 ml de canalisation en très mauvais état qui se situe du chemin Bellevue jusqu'au chemin qui va au lotissement Chante-Ossel (partie décelée par NALDEO le maître d'œuvre) : 89 400 €
- Réducteur de pression dans la rue de la fontaine qui ne fonctionne plus : 6 000 €.
- Remplacement de compteurs d'eau avec la télégestion : 42 000 €.

A savoir que pour remettre la totalité de notre réseau d'eau en état le programme s'étend jusqu'en 2033.

Les demandes de subventions se décomposent ainsi :

SOURCES DE FINANCEMENT	TYPES D'AIDE	Montant prévisionnel H.T.	Taux
<b>Financements publics (80 % maximum)</b>			
Etat		48 090 €	35 %
Agence de l'eau		48 090 €	35 %
Département		13 740 €	10 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		27 480 €	20 %
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION H.T.</b>		137 400 €	100 %

**Délibération : 0 Abstention 0 Contre 8 Pour**

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve les demandes de subventions pour la sécurisation du réseau d'eau.**

**c. Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2023 (abonnement, m3, taxes de raccordement)**

La commune n'a pas augmenté ces tarifs depuis 2013. On va remplacer « la location de compteur » en « abonnement »

	Tarifs 2022 en m <sup>3</sup>	Tarifs 2023 en m <sup>3</sup>	Observations
<b>Eau Potable</b>	1.50 €	1.50 €	Pas d'augmentation
<b>Assainissement</b>	2.30 €	2.30 €	Pas d'augmentation
<b>Location petit compteur supprimée et remplacée par un abonnement</b>	18.60 €/an 1.55 €/mois	30 €/an 2.50 €/mois	Augmentation de 11.40 € /an soit 0.95 € de plus par mois
<b>Location gros compteur supprimée et remplacée par un abonnement</b>	27 €/an 2.25 €/mois	45 €/an 3.75 €/mois	Augmentation de 18 € /an soit 1.50 € de plus par mois
<b>Désabonnement</b>		60 €	Nouveau

**Taxe de raccordement :**

Il n'existe pas de taxe de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif, ni pour le réseau d'eau potable pour les constructions nouvelles ou anciennes qui veulent se raccorder (à conditions que les réseaux passent à proximité de leur domicile).

Nous proposons un forfait de 1 000 € pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif et 1 000 € pour le raccordement au réseau d'eau potable. (inclus 5 m linéaire de tuyau, si + de 5 ml tarif de 25 € le ml supplémentaire).

Pour le nouveau lotissement, les raccordements sont inclus dans le prix du terrain. Aucune personne qui a fait des demandes de raccordement ou permis de construire avant le vote n'aura pas à payer cette taxe.

Pour les zones non collectives qui sont trop éloignées, le coût est très élevé. Si ce n'est pas possible, le SPANC propose un autre service.

**Délibération : 0 Abstention 0 Contre 8 Pour**

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve les nouveaux tarifs**

**d. Subvention 2023 pour l'OGEC (école St Joseph)**

Après discussion avec l'OGEC par rapport à leur bilan, la subvention versée par mois et par élève restera la même qu'en 2022 soit 171 €. Un avenant à la convention sera signé.

Nombres d'élèves inscrit à la rentrée 2023 : 21 élèves X 171 € = 3 591 € X 10 mois = 35 910 €

**Délibération : 0 Abstention 0 Contre 8 Pour**

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve le montant de la subvention de l'OGEC.**

**e. Subventions pour les associations**

L'association « Le balcon des Alpes » (Maison de retraite) demande une subvention pour l'intervention d'un duo de clowns professionnels mais n'indique pas de somme. Ce projet est financièrement impossible à gérer sans aide extérieure. Budget : 4200 €. Il est proposé pour cette année la somme de 400 € + 450 € soit 850 €.

Le Club des 2 clochers demande une dotation de 1200 € pour 2023 afin de permettre pour poursuivre et améliorer les activités de sociabilité, de continuer les projets informatiques, d'entretenir les facultés cognitives et physiques des adhérents, matériels, d'aider pour les sorties et les manifestations du village. Il est proposé pour cette année la somme de 400 € + 600 € soit 1 000 €.

Associations	2022	2023
ACCA	90 €	90 €
ADAPEI	100 €	100 €
ALAUDA	150 €	150 €
Amicale sapeur pompiers	260 €	260 €
USPL foot	200 €	200 €
Bibliothèque	500 €	400 €
Carrefour des Arts	2500 €	2500 €
Comité des fêtes	1000 €	1000 €
Club des 2 clochers	400 €	1000 €
FNACA	90 €	90 €
Monts du balcon	215 €	850 €
Lyre Louvetonne	215 €	250 €

Ciné le foyer	750 €	750 €
<b>Total</b>	<b>6470 €</b>	<b>7640 €</b>

**Délibération : 0 Abstention 0 Contre 8 Pour**

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve le montant des subventions pour les associations (M. Julien BESSET, président du carrefour des arts, n'a pas pris part au vote pour son association)**

**f. Reliures et archives**

Nous avons l'obligation de faire relier les documents d'état-civil (naissance, mariage, décès) par décennies. La dernière reliure date de 2002. Une demande de devis va être faite car le coût est relativement élevé.

En ce qui concerne les archives, elles sont à peu près rangées mais pas pratique à rechercher. Certaines mairies font intervenir les archives départementales. Le coût n'est pas si élevé et des aides sont possibles.

**g. Contrat assistance et maitre d'œuvre pour la réfection des routes (SDEA)**

Un aménagement est prévu sur la traversée d'agglomération. Deux zones sont concernées :

- La partie haute de la RD 578 A route d'Annonay : de Milagro jusqu'à l'hôtel-restaurant Le Vivarais avec partie intérieure du village (trottoir si on le souhaite). En principe avant l'Ardéchoise de cette année.
- La traversée de la RD 532 route de St Félicien à St Bonnet le Froid d'ici 2024-2025 selon Mme BADET de la direction des routes du département.

Il serait préférable d'effectuer les travaux de canalisation d'eau avant de refaire la route.

Réfléchir pour remplacer les abords (trottoirs) par une bande de résine (graviers collés) de la même couleur que la route en supprimant les trottoirs.

Selon le choix qui sera fait, il faudra prévoir de paver la traversée de la route devant le site Beau-séjour comme devant la basilique.

Le syndicat de développement d'équipement et d'aménagement (S.D.E.A.) propose un contrat d'assistance et de maitre d'œuvre. Leur mission est l'étude préliminaire et l'avant-projet. Il faut que la commune adhère à ce syndicat pour nous guider dans les travaux. Frais d'études en moins.

**Délibération : 0 Abstention 0 Contre 8 Pour**

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve le contrat d'assistance et maitre d'œuvre pour les réfections des routes avec le SDEA.**

**2. COMMISSION GESTION**

**a. Avancement de l'adressage**

L'adressage avance à petit pas. Nous avons été bloqués par la météo.

Les deux tiers de la numérotation ont été effectués. Il reste le travail le plus délicat : la dépose des plaques de rues. Nous avons eu quelques changements avec la numérotation métrique. Il y a eu quelques erreurs sur certains numéros qu'il va falloir refaire. Un chemin avait été oublié. Nous avons bon espoir de finir rapidement.

#### **b. Actions pour la qualité de l'eau**

Le secteur affecté est le « Grand-lieu » principalement, alimenté par le réservoir du St Père qui fait l'objet de la demande de subvention citée plus haut pour changer la canalisation.

Des réparations palliatives ont eu lieu pour essayer d'améliorer la situation mais qui ont besoin d'être peaufinées au niveau des réglages.

La stagnation de l'eau dans les canalisations détériore la qualité de l'eau.

Un système de purge manuelle a été mis en place 1 fois toutes les 3 semaines ainsi qu'un système de purge automatique.

L'agence régionale de santé (A.R.S.) est informée car des prélèvements sont effectués régulièrement.

#### **c. Validation localisation et mise en place du city-Stade**

Le city-stade sera installé à la place de l'ancien tennis municipal qui s'est dégradé avec le temps et qui n'est plus utilisé. Le sol étant déjà fait, nous avons tout intérêt à le mettre ici, et aussi par rapport au lotissement situé plus haut. Cela permettra d'accroître la zone de chalandise, plus de passage, pas trop près des habitations. Un devis a été demandé à l'association « tremplin » à Tournon pour la mise en place.

### **3. COMITÉ VIE LOCALE**

#### **a. Convention pour l'utilisation des locaux communaux par les associations**

Nous avons un tissu associatif important et d'autres associations en dehors du village nous sollicitent. Actuellement nous n'avons pas de convention pour les associations qui utilisent les locaux, les seules conventions signées sont des conventions de sécurité. Pas de conditions générales. Il faut ouvrir des discussions et faire un groupe de travail qui se penche dessus. Nous pouvons nous inspirer de conventions générales qui existent déjà : les cautions, chauffage, horaires et jours d'utilisation de la salle, nettoyage de la salle, état des lieux, assurance responsabilité civile, gestion des clés, règles particulières, si jour supplémentaire ou demande spécifique, etc...

Une proposition de convention doit être établie pour chaque association.

#### **b. Avancement du recensement**

Le recensement a démarré le 18 janvier et continue jusqu'à mi-février.

40 % des personnes se sont déjà recensées à ce jour sur internet contre 35 % y a 6 ans.

Nicole PORTE, l'agent recenseur passera auprès de chaque personne pour déposer les formulaires papiers pour ceux qui ne peuvent pas le faire sur internet et éventuellement aider les personnes à le remplir.

### **c. Logo et sacs**

Le logo créé par la société COMLY a été déposé, ainsi que la charte graphique qui va avec. Une vidéo va aussi être faite.

Le logo appartiendra à la mairie une fois que la convention de cession des droits sera signée. Ce logo va être imprimé sur des sacs qu'on pourra donner aux associations pour des lots de tombola. Nous pouvons les vendre aussi cet été pour qu'il y ait suffisamment de personnes qui se baladent avec ces sacs dans le village.

Nous en avons commandé 200. Coût du sac 6.50 € l'unité (vendu à prix coutant). Nous pouvons proposer aux commerçants de vendre tout un tas d'objets avec ce logo comme souvenir du village.

## **4. COMITÉ DÉVELOPPEMENT**

### **a. Avancement de l'étude sur Ste Monique et le Cénacle (SCOT)**

Le dossier est bien engagé à ce jour. Il y a eu une réunion mardi 24 janvier 2023. 4 scénarios ont été présentés. Deux porteurs de projet étaient présents :

- « Propolis » qui propose des formations plutôt pour adultes sur les thèmes écologiques et environnementales, ils occuperaient les lieux toute l'année
- « CetteFamille » qui propose de la colocation pour seniors et de l'habitat partagé.

Les 4 scénarios envisagent de partager l'établissement d'une façon ou d'une autre afin d'exploiter les lieux chacun de leur côté. Cela comprend le Cénacle et la maison St Monique.

Pour le moment, aucun montage financier n'a été présenté.

Le SCOT propose un nouvel atelier au mois de mars, il devrait y avoir une proposition financière d'ici-là.

### **b. Composition du comité de développement 2023**

En lien avec les élections partielles. Voir chapitre 5 partie a.

### **c. Grand atelier des maires ruraux pour la transition écologique**

L'association des maires ruraux de France (A.M.R.F.) propose des ateliers pour la transition écologique. 120 maires ou adjoints se réunissent sur 4 week-ends, le premier atelier concerne une formation sur les enjeux de la transformation écologique des villages ruraux. Les 3 autres sont des ateliers discussions pour faire des propositions. M. SALAÜN va participer à ces ateliers.

**Atlas de la biodiversité :**

Appel à projets du 15 janvier au 15 mars. Le coût financier estimé est de 35 000 € (subvention possible) ; le principe est de faire l'inventaire de tout ce qui concerne les insectes, les plantes et les mammifères, et tout ce qui est exceptionnel sur la surface de la commune avec la participation des habitants. Au final, on construit un atlas sur l'ensemble de la biodiversité du village réparti géographiquement sur la surface de la commune.

Ce projet est très complémentaire avec celui d'un des porteurs de projet sur le Cénacle. Il se réalise sur 3 ans.

## 5. DIVERS

### a. Élection partielle

#### **M. le Maire donne la parole à M. SALAÛN Jean-Michel**

**M. SALAÛN Jean-Michel** : « il faudrait faire une élection partielle complémentaire pour renforcer l'équipe du conseil municipal qui est passé de 11 conseillers à 8 suite à 3 démissions pour raisons diverses. S'il y avait une démission de plus on serait obligé de refaire des élections. Il s'agit de voter juste pour le nombre de personnes manquantes. L'équipe actuelle a beaucoup travaillé et a donné un élan au village, et pour que cela continue on a besoin de force pour les dossiers à venir.

On fait, par exemple, des demandes de subventions alors qu'on ne sait pas où l'on va au niveau budget. On risque la fatigue et les dérapages. Les gens ne se rendent pas compte de ce qu'est la gestion d'une commune, à quelques exceptions près.

Il faut aussi que la population qui arrive soit représentée avec des idées pas forcément très différentes mais des comportements, une mentalité et une sensibilité différentes d'un village traditionnel. Il faut faire attention à leur donner la possibilité de donner leur point de vue, de s'ouvrir et de participer à la vie de la mairie.

On a aussi intérêt à penser aux élections prochaines dans 3 ans et à l'anticiper en faisant rentrer des gens. Voilà mon avis, on a l'opportunité de proposer des élections partielles pour renforcer l'équipe, il faudrait le faire. »

**Jacques BURRIEZ** : « Je suis contre une élection partielle complémentaire, ce n'est pas la solution, je pense que cela va créer une déstabilisation de notre groupe à mi-mandat, avec de nouvelles têtes, il y aura peu d'efficacité directe car elles ne connaissent pas notre façon de travailler, ni les éléments prépondérants de nos activités du village.

Il y aura un temps d'adaptation pour ces nouvelles personnes et ce sera la fin du mandat. Trouver des personnes volontaires, travailleuses, bénévoles, ce n'est pas toujours simple, qu'ils soient élus ou pas cela revient au même. On risque de tomber sur des personnes opposées à notre politique et cela sera encore plus dur à gérer. On va semer le trouble dans la population, ils penseront que l'on perd pied. Il y aura un manque de confiance de nos administrés. Il y aura aussi un risque vis-à-vis des instances supérieures (Préfecture, sous-préfecture, département, région) ils vont se poser des questions, ils vont sentir que nous sommes affaiblis, que l'on manque de ténacité, de confiance et de volonté. Nous avons été bien accompagnés au niveau des subventions jusqu'à maintenant et j'ai peur que cela engendre des problèmes en termes

d'attribution. J'ai pris conseil auprès de mes collègues maires, ils sont tous formels, il ne faut pas rentrer dans ce système c'est trop dangereux, cela nous mettrait en position de vulnérabilité pour la fin du mandat. C'est avouer à nos propres électeurs, qu'ils ne peuvent plus nous faire confiance. Cela risque d'engendrer une méfiance, une crainte pour le reste du mandat et pour le reste des gros travaux à réaliser sur le village.

Je me suis aussi adressé au peu de connaissances que j'ai au département, aux conseillers généraux, au président du conseil départemental, aux attachés parlementaires. Pour la majorité d'entre eux, il est possible de déclencher des élections partielles quand il n'y a pas possibilité de faire autrement, pour des missions consécutives, s'il y en a un qui démissionne nous n'aurions pas le choix, il faudrait le faire, mais en général ça ne se fait pas autrement que dans cette forme. Pour conclure, moi je proposais une autre solution : c'est de redévelopper, redynamiser nos comités, nos commissions, pour faire entrer dans notre équipe des personnes plus ciblées éventuellement de notre choix. Multiplier les actions pour leur confier des dossiers à suivre jusqu'à la fin. Ça engendre un suivi de travail car il faudra les encadrer, ça implique une personne pour les aider. Avec ce principe, cela revient au même que s'ils étaient élus, nous ne passons pas par les élections nous ne mettons pas un doute sur la vaillance de notre équipe et on reste dans un climat interne de management.

Solution secondaire en renfort : les tâches les plus compliquées se sont les tâches administratives, budgets, facturations, les réponses aux différents mails, Françoise va partir en retraite dans peu de temps, donc voir si nous ne pouvons recruter un temps-partiel. Voilà pourquoi moi je suis contre ces élections. »

**Julien BESSET** : « Mon premier ressenti est de ne pas faire des élections partielles, c'est compliqué... Je n'aime pas cette représentation l'un contre l'autre car c'est quand même l'avenir du village. C'est toujours perturbant pour la population de faire des élections partielles, qu'est ce qui se passe à la mairie ? Effectivement il manque 3 personnes, 2 sont parties, personne ne leur a dit de partir.

On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup à faire à la mairie, ça serait dommage de ralentir le rythme, je comprends la crainte de Jean-Michel et celle de Jacques de faire entrer des têtes nouvelles, il y a un risque. Moi je pense que le seul risque est qu'il y ait des divisions qui se créent, mais on les a déjà passées, on pourra les repasser, bien expliquer à la population que le travail est fait pour 11 personnes et que pour aller dans le bon sens il faut être 11.

En effet on sait qu'au niveau secrétariat Françoise va partir et que pour créer confortablement un poste il faudrait faire un poste et demi en plus mais cela n'est pas possible. Le comité il faut l'animer il faut de la présence, comment faire plus ? Des chantiers lourds qui vont commencer cela va prendre du temps, personnellement je pense que, bien expliqué, cela peut passer dans la population je serais assez favorable à des élections partielles. Je pense qu'intégrer des personnes nouvelles ne sera pas mauvais. »

**Aline ACHARD** : « Il faut voir plus loin, pour le prochain mandat qui va continuer nos projets, ça serait dommage qu'ils s'arrêtent ».

**Julien BESSET** : « Est-ce que c'est bon d'attendre un an, on sera peut-être débordé, ça devrait bien se passer. Il sera plus facile d'intervenir maintenant et d'intégrer 3 personnes nouvelles, ce sera peut-être des personnes déjà au comité développement. Dans un an, il y aura plus de risque dans le village ça sera moins contrôlable.

Fin de la discussion.

**Suite à cette discussion, la décision finale est : 0 Abstention 3 Contre 5 Pour Des élections partielles complémentaires vont être organisées.**

**b. Panneau Pocket**

Panneau Pocket est une application pour smartphone proposé par la communauté de communes du Val d'ay. Ils ont pris un abonnement et la commune a le droit à cet abonnement. Une participation de 500 € est demandé. Nous avons accepté le projet, il faudrait voir comment on peut l'intégrer avec notre système de communication à nous. Projet à suivre.

**c. Déneigement**

Globalement ça se passe bien.

**d. Atlas de la biodiversité communale (ABC) 2023**

Voir chapitre 4 partie c.

*Clôture de la séance à 23 h 02 heures*

**Pour validation du présent procès-verbal**

SALAÛN Jean-Michel  
Secrétaire de séance

Jacques BURRIEZ  
Maire